



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

ARRIVEE

RH → Vu MV

20 JAN. 2021

Communauté de Communes
du Pays de Lure

44336

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE LURERue des Berniers - ZA de la Saline
70200 LURE

DIFFUSION	O	COPIES
I. ARNO		
B. PIGNON		
A. GALLET		
B. RICHARD		
S. POMARÉ		
J.-C. BAILLOT		
M. CHAMPELAIN		
J. HACHEL		
L. SEPIERRE		
D. ROUREY		
A. SIEGAL		
M. TOUZE		
B. P. ANTOINE		
M. L. ...		
S. ...		
V. ...		
R. ...		
R. ...		
O. ...		
M. ...		
A. ...		
F. ...		
B. ...		
A. ...		
L. ...		
Autres		

**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

*Unité de gestion 805 CC PAYS DE LURE
 *Installation 070002092 STATION DE LOMONT
 *Point surveillance 2538 STATION DE LOMONT
 Commune prélèvement LOMONT
 Destinataires ARS DT 70 - COM COM
 Préleveur LDVH *Date Prél 12/01/2021 *Heure Prél 11:25
 Date début analyse 12/01/2021 Date Récept 12/01/2021 Heure Récep 14:05

RAPPORT D'ESSAI **HY213-0137**Analyse de **Type P1**Numéro d'échantillon: **03-39**

*Lieu exact prélèvement STATION
 *Eau TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	SC			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,36	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,36	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v3	8,6	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique P1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	6,9	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	8,6	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	105	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0 (=0.5)
# TH	NF T 90-003	5.0	°F		
# TAC	NF EN ISO 9963-1	3.9	°F		
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10
# Nitrites(NO2)	NF EN 26777	<0.020	mg/L	0.50	
# Chlorures	NF EN ISO 10304-1	<2.5	mg/L		250
# Nitrates (NO3)	NF EN ISO 10304-1	4.2	mg/L	50	
NO3/50 + NO2/3	calcul	<0.1	mg/L		1
# Sulfates	NF EN ISO 10304-1	6.6	mg/L		250
# COT	NF EN 1484	<0.50	mg/L		2.0

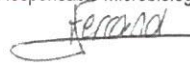
CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique pour les paramètres analysés, mais sa conductivité est inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm.

Dossier validé le 18/01/2021

Imprimé le : 18/01/2021

La Responsable microbiologie des eaux



Valérie FERRAND

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole *. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.
 Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et Arrêté du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande).